



Lettre du CNU n°4

Rencontres régionales CNU-CVS : les premiers pas d'une dynamique essentielle !

Les rencontres CNU-CVS commencent, et nous nous en réjouissons ! Une longue préparation a permis d'identifier des freins à l'action du CNU :

1 : le silence des CVS... Pourtant chacun des trois numéros de la lettre du CNU a été envoyée aux Présidentes et Présidents des CVS, mais il semble que beaucoup d'entre vous le l'ait pas reçue.

2 : une inquiétude de la part de certains directeurs de structures et d'établissements qui s'interrogent sur le rôle et les missions du CNU, lointain et peu connu.

Convaincu que les rencontres sont indispensables pour se connaître et débattre, je me suis rendu le 10 janvier à Lyon, à l'invitation de la Direction régionale APF Rhône-Alpes, à une réunion regroupant les élus des Conseils départementaux siégeant dans les CVS, les directeurs et deux membres du CA.

Le 30 janvier 2007 Valérie Meurou, Vice-Présidente du CNU, et moi-même rencontrons à Paris les Directeurs régionaux de l'APF pour leur expliquer notre démarche.

D'ores et déjà, cinq rencontres régionales sont prévues, dont la 1^{ère} le 23 juin à Obernai en Alsace-Lorraine !

Pour chaque rencontre régionale, deux membres du CNU seront présents, dont la Vice-Présidente ou moi-même. Nous vous tiendrons régulièrement informés de ces temps d'échange avec les CVS (voir les dates page 4).

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, je compte sur votre présence nombreuse à ces temps d'échanges essentiels pour porter haut et fort la parole des usagers !

René ROBERT
Président du CNU

Sommaire

P2 : le silence des CVS

P3 : gestion de l'argent par les usagers

P3: démarche qualité

P4 : prochaines réunions et ordres du jour

Vous avez des questions ? Des sujets à aborder ? Des idées ?

Un contact : Sophie Baudier, chargée de mission CNU, 01.40.78.69.74.

sophie.baudier@apf.asso.fr

Le Silence des C.V.S...

Par décret du 25 mars 2004, le Conseil d'établissement est devenu le Conseil de la Vie Sociale, au sein de tous les établissements et services médicaux sociaux.

Le CVS est la voix possible des usagers car c'est le lieu où on leur donne la parole : or, on entend encore très peu leurs voix. Pourquoi ?

Un certain nombre de causes peuvent être avancées :

- La première qui se présente pour les usagers est la crainte de s'exprimer autour d'une table, de façon officielle, devant les professionnels de l'établissement, professionnels dont ils sont quotidiennement dépendants.

-Quelles peuvent être les conséquences éventuelles d'un propos, de paroles exprimées à ce moment là ? Une épée de Damoclès n'est-elle-pas au-dessus de leurs têtes ? avec la crainte éventuelle de réactions négatives, d'un mauvais jugement sur eux, voire de représailles ? Cette crainte a déjà été entendue lors de réunions du CNU.

- La prise de parole en public n'est pas, quelque chose d'innée, de spontanée pour des personnes déjà diminuées physiquement. Dire exactement ce que l'on pense, dans des termes appropriés constituent un challenge très difficile ; d'autant plus que la personne se trouve face à des techniciens, possédant un savoir. On pourrait dire que ces personnes sont en situation d'inégalité.

- Pour les professionnels, il apparaît, par ailleurs, une crainte de voir se dresser devant eux, un contre pouvoir, qui ne leur est pas forcément favorable.

- Un certain individualisme voire égocentrisme s'exprime parmi les usagers, uniquement intéressés par leurs problèmes personnels.

Le CNU veut contribuer à donner cette autonomie aux usagers, à leurs familles. De la bonne volonté sera requise pour aller, toujours davantage, dans ce sens. Il nous faut vendre le CNU en expliquant davantage son rôle : la représentation des intérêts des usagers au niveau national

Peut-être que notre écoute est encore insuffisante, mal perçue dans son importance pour tous. Il nous faut accompagner, aider les usagers à dépasser les problématiques individuelles ;

Les CVS restent les lieux privilégiés d'expression

« Acteurs et citoyens » et la « démarche qualité » peuvent être des outils allant dans ce sens, à nous à en profiter pleinement.

Marie-José PAUCHET
Membre du CNU (25)

GESTION DE L'ARGENT DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE SOUS TUTELLE

Il y a plusieurs catégories de personnes sous tutelle :

- Les personnes ayant un polyhandicap qui ne leur permet pas de gérer leur argent. Dans ce cas la tutelle est indispensable.

Véronique SZPAK (95)

Membre du CNU

- Les personnes ayant eu un accident et se retrouvant sous tutelle pour la seule raison qu'elles ne peuvent plus écrire

- Les personnes ayant une famille pour les assister mais que l'établissement à décider de demander la mise sous tutelle. Dans ce cas, la famille ne peut plus intervenir d'où certaines gênes préjudiciables pour la personne.

Il est à noter que la plupart des tuteurs ne sont jamais présents et ne répondent pratiquement pas à la demande. Il s'ensuit que la plupart des personnes ignorent l'état de leurs comptes et ne savent pas ce que devient leur argent.

Pendant mon bénévolat, je me suis aperçue que des résidents ne savaient pas gérer leur argent et n'en connaissaient pas la valeur alors que beaucoup désireraient apprendre. Un travail est fait avec eux, pour les aider à mieux comprendre leur budget.

Il serait intéressant de faire un partenariat avec les différents organismes de tutelle pour établir un lien et pouvoir répondre aux personnes car beaucoup angoissent quand ils n'ont pas de visite ni de réponse de la part de leur tutrice ou tuteur.

L'association se battant pour que les personnes en situation de handicap soient actrices de leur vie, il est important qu'elles soient respectées en tant qu'être humain et non considérées comme incapables.

Qu'est-ce que la démarche qualité ?
--

C'est le désir de l'association qui vise à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité en donnant du sens aux actions entreprises.

Cette démarche, à partir des valeurs fondatrices de l'APF (sa Charte), de son projet associatif (« Acteur et citoyen ! ») doit permettre :

- de rendre cohérente ses actions,
- de développer et de faire évoluer les compétences des professionnels qu'il convient de mettre en adéquation avec les besoins et les attentes des usagers
- de mutualiser les savoir-faire et savoir-être de tous les acteurs,
- de développer et d'améliorer l'approche associative
- d'être force de proposition pour nos interlocuteurs et partenaires.

Le contexte de la démarche qualité est en rapport :

- avec la Charte de l'APF
- avec la loi du 2 janvier 2002

Elle vise à :

- améliorer les connaissances de l'utilisateur
- mettre en place une organisation qui évalue ses pratiques
- maîtriser les écarts entre les besoins des usagers et des réponses apportées

Les différentes étapes de la démarche qualité

- lancement, planification, information
- auto-évaluation
- élaboration d'un plan d'action

Eric WEISEMBURGER CNU (31)

CALENDRIER DES RENCONTRES

Le CNU s'est réuni **le 16 juin 2007**, il a traité des sujets suivants :

Sujets	Mots clés	Objectifs
Mesures de protection juridique	Droits des personnes Gestion des ressources et éducation à la gestion financière	Enjeu de la réforme des tutelles (information sur la loi par la responsable du service juridique de l'APF) Guide sur les droits des personnes protégées
L'évolution des réponses à l'APF	Structures innovantes Bienveillance citoyenneté	Faire connaître et mutualiser les pratiques innovantes (présentation de la Direction générale)

Prochaines réunions du CNU :

- le 29 septembre 2007
- et le 8 décembre 2007

Rencontres régionales CNU-CVS :

- en Alsace le 23 juin 2007 :

Sujets	Thèmes
Présentation du Président du CNU et des présidents des CVS d'Alsace	Objectif de la rencontre et éléments de bilan du fonctionnement du CNU et des CVS
Tables rondes	la vie des CVS, les attentes des usagers Les CVS et le CNU : quelles attentes ?
Synthèse des tables rondes	

Rhône-Alpes : mercredi 3 octobre Angélo TOCCO, René ROBERT
 Aquitaine : lundi 17 septembre, Michel LALEMANT, Valérie MEUROU
 Ile de France : Pantin vendredi 19 octobre René ROBERT, Véronique SZPAK
 Ile de France Sud : Combes la Ville 23 novembre, René ROBERT, NELA Elez
 Bourgogne Franche Comté : 13 octobre Valérie MEUROU, Marie-José PAUCHET